

N°76 – 27 FEVRIER 2023



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

NOUVEAUX RÉACTEURS
NUCLÉAIRES ET PROJET PENLY

27.10.2022
27.02.2023



Le point de vue de l'ANCCLI Beaucoup de questions restent en suspens !

EN BREF

L'ANCCLI est un partenaire impliqué auprès de tous les acteurs du nucléaire et dans son rôle « d'expertise citoyenne », dans un esprit constructif et partenarial, elle a toujours été impliquée et a apporté son point de vue dans les débats publics et consultations relatifs aux questions nucléaires.

La Loi a créé et inscrit dans le marbre du code de l'environnement la structuration territoriale de la société civile autour des installations nucléaires avec le réseau des 35 CLI (Commissions Locales d'Information).

Dans le cadre de ses missions, l'ANCCLI, la fédération des CLI, est attentive aux projets nucléaires. A ce titre, elle souhaite alerter sur la réelle nécessité d'anticipation pour que les installations de demain (EPR2 et nouveau nucléaire) soient en capacité de fonctionner dans les meilleures conditions de sûreté.

L'ANCCLI souhaiterait que ce projet du nouveau nucléaire soit réfléchi dans une vision globale de la filière (exemple de l'interconnexion avec les autres installations nécessaires à la gestion du combustible).

Enfin, l'ANCCLI souhaite que le nouveau nucléaire qui peut être complété avec une prolongation d'exploitation des réacteurs existants soit aussi regardé sur la question des impacts environnementaux.

L'ANCCLI est la fédération nationale des 35 CLI, chargée de les représenter auprès des autorités nationales et européennes et d'apporter une assistance aux commissions pour les questions d'intérêt commun.

Le Code de l'Environnement charge les CLI d'une mission générale de suivi, d'information matière de sûreté, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement. Elles peuvent faire réaliser des expertises et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement.

Elles sont des lieux d'échange neutre et indépendant représentatif des acteurs d'un territoire.

Nos missions communes sont de contribuer à l'objectivité, à la qualité et à la pluralité des informations mises à disposition des citoyens sur les questions nucléaires.

ANCCLI
226, Chemin de Belluc
82 000 MONTAUBAN
T +33 6 60 18 57 92
www.anccli.org

LA commission nationale du débat public CNDDP

Débat public nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly

244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris



Garantie de transparence et d'accès à l'information ?

L'ANCCLI s'inquiète des interactions calendaires dans les divers processus de consultation et de dialogue en cours et visant à faire participer et à écouter le public sur les enjeux nucléaires de demain (débat public EPR2 et nouveau nucléaire, consultation programme de politique énergétique, projet de Loi accélération du nucléaire).

L'énergie nucléaire est souvent une question clivante et conflictuelle. Elle nécessite du temps, pour les citoyens pour :

- s'approprier les enjeux d'aujourd'hui et de demain,
- porter confiance aux informations qui leur sont transmises,
- et comprendre et adhérer aux décisions prises.

De plus en plus, les citoyens, les membres des Commissions Locales d'Information veulent assumer leur fonction de vigilance citoyenne avec dynamisme et, en conséquence, disposer des informations en toute transparence avec une diversité de points de vue, être en capacité d'être entendus et bien sûr, être assurés que leur implication sera prise en compte dans la décision.

Tout en respectant, les choix et décisions du gouvernement, l'ANCCLI souhaite que les processus de participation chers à notre constitution ne soient pas oubliés dans ces projets importants pour notre pays.

**Nous sommes ici dans l'esprit de la Convention d'Aarhus et de la Charte de l'Environnement.
Une garantie de la participation effective des citoyens à la décision.**

6 EPR2 ou du nouveau nucléaire autrement ?

En cas d'incidents techniques, mineurs ou majeurs, mais génériques, notre production d'électricité d'origine nucléaire pourrait être fortement réduite, par l'effet palier (exemple : corrosion sous contrainte, ségrégation carbone...) et donc la sûreté pourrait être mise en concurrence avec la sécurité de notre approvisionnement et notre indépendance énergétique

La sûreté doit rester la priorité absolue.

Un EPR2 de 1670 MWe est-il la meilleure option pour garantir les 5 niveaux de la défense en profondeur ?

Ne faudrait-il pas rester sur des réacteurs de puissance raisonnable et dont la technologie est éprouvée, comme celle des REP de 900 MWe dont on améliorerait les aspects sûreté (une sorte de REP 900 MWe version 2) ?

S'installer à proximité de sites existants ou ailleurs ?

Aujourd'hui, EDF fait le choix de s'installer à côté de sites existants. Les tensions géopolitiques, sans précédent, survenues en Europe ces derniers mois ou encore le survol d'installations nucléaires par des drones (plus de 40 survols de centrales nucléaires depuis 2014 en France) doivent aussi nous engager à la prudence et aux conséquences d'une concentration en un point donné d'installations sensibles.

Les questions de sécurité ne doivent pas être oubliées dans le nucléaire de demain.

De plus, installer de nouvelles installations nucléaires auprès de celles déjà en fonctionnement **augmentera, en un même point, les impacts environnementaux** : rejets et prélèvements en eau.

S'installer en bord de mer, est-ce une bonne option pour les décennies à venir (jusqu'en 2100) ?

Le retour d'expérience de l'accident de Fukushima a conduit le législateur à renforcer la protection des installations nucléaires face aux agressions climatiques et notamment face au risque de submersion marine.

Par ailleurs, la Loi Littoral tente de concilier, préservation et développement du littoral, face aux risques d'érosion et de submersion marine. En ce sens, la Loi Littoral dit « *la bande des 100 mètres sont soumis à un principe d'inconstructibilité. Ce principe s'applique aux constructions et installations nouvelles, mais également aux extensions des constructions et installations existantes* ».

Les paires d'EPR2 à venir (Penly puis Gravelines) sont en bord de mer ! n'oublions pas qu'entre le temps de construction, de mise en service et de fonctionnement, **nous nous engageons pour une centaine d'années ! Une échelle de temps pour laquelle nous devons anticiper** les changements climatiques pour maintenir les plus hauts niveaux de sûreté.

Quels moyens aux enjeux de demain ?

À ce jour, aucune décision n'a été prise sur les grandes orientations de la politique énergétique nationale et l'ANCCLI souhaiterait que ces décisions soient prises en ayant pu disposer en amont de divers études, analyses :

- Quels besoins en eau pour répondre au nouveau nucléaire à proximité de sites existants et en fonctionnement ?
- Quels impacts potentiels des prévisions de changements climatiques sur ces nouvelles installations (fortes houles, sécheresse, grand chaud, grand froid, érosion...).
- Quelles assurances en termes de Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) :
 - Capacité de répondre aux besoins et aux compétences en personnel de demain tout un maintenant la sûreté (cadence, planning...) ?
- Quel contrôle qualité sur les matériels construits (cuves, réacteurs...) et sur les opérations de construction (capacité d'inspection) ?

CONCLUSIONS

Dans son rôle de vigilance citoyenne et au regard des enjeux nucléaires d'aujourd'hui et de demain, l'ANCCLI souhaite attirer l'attention sur l'importance des projets à venir.

Ils engageront nos générations et les générations futures dans des choix dont il faut absolument assurer la sûreté autant pour les nouveaux réacteurs nucléaires que pour toutes les autres installations de gestion du combustible, des matières et des déchets radioactifs.

L'ANCCLI souhaite une garantie de transparence et souhaite que la sûreté et la sécurité restent au cœur des critères qui fixeront la décision.

